

Protocole sanitaire

Mise à jour : 1^{er} février 2021

Le présent protocole sanitaire intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variants.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Dans les écoles, le schéma de référence est celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, sous réserve de situations locales particulières (de type « cluster »).

Préalable :

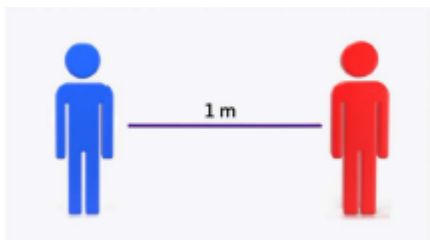
Les parents jouent un rôle essentiel. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent la directrice.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Règles de distanciation physique

A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves de la même classe que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.



A l'école élémentaire, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une

même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (salle des maîtres). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne

permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

L'application des gestes barrière



Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant **30 secondes**. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, **ou, pour notre école, en éponge à usage unique, lavée suivant les normes recommandées** ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains sera réalisé chaque jour d'école a minima:

Les élèves se lavent les mains, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après chaque récréation
- après être allé aux toilettes ;
- le soir, dès l'arrivée à la maison.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le port du masque

- Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » **de catégorie 1** est obligatoire à l'école pour tous les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

- Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » **de catégorie 1** est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 min le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. **Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.** En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement et son entretien doivent être assurés.

Mouchoirs en papier

Des mouchoirs en papier sont obligatoirement fournis par les parents en élémentaire qui resteront dans le sac des enfants. Les enfants se lavent les mains après chaque mouchage.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) est requise. En fonction de leur taille, les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau, ou pour deux niveaux maximum.

Pour notre école, en raison des temps horaires catholiques et protestants, nous avons des groupes interclasses définis en religion.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

o l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement est réalisée par des points d'entrée différents y compris en maternelle.

Les parents veillent à ce que leur enfant passe aux toilettes à la maison avant l'arrivée à l'école.

Ils évitent les attroupements, le port du masque aux abords de l'école est vivement recommandé.

ELEMENTAIRE : Les parents déposent les enfants devant l'école en « dépose minute » entre 7h50 et 8h00 et entre 13h20 et 13h30. Les enfants entrent dans l'école par la porte la plus proche de leur salle de classe afin de fluidifier au mieux la circulation des élèves et d'éviter tout croisement. La personne présente devant le bâtiment de l'école élémentaire s'assure du respect des consignes. La porte d'entrée est fermée à 8h00 et 13h30. La personne qui assure l'ouverture du portail veille à fermer la porte d'entrée. Lors des sorties à 11h30 et 16h, les classes ne se croisent pas.

MATERNELLE : Les parents se garent sur le parking de l'école et accompagnent leur enfant jusqu'à la porte extérieures distincte des deux classes symbolisées par un fléchage, entre 7h50 et 8h30. L'enfant est accueilli par l'ATSEM, les parents ne rentrent plus dans le bâtiment

L'accueil de l'après-midi a lieu dans la cour entre 13h20 et 13h30.

Le portail et la porte d'entrée sont fermés à 8h30 et 13h30.

Les retards ne seront plus autorisés.

o la circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).

o les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières

o la restauration scolaire doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels.

Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée.

La mise en œuvre de la distanciation de deux mètres entre classes devra être mise en place au plus tard le 8 février 2021.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

La formation, l'information et la communication

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école ou établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents Ils sont informés clairement :

- o des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
 - o de leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
 - o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C) ;
 - o de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
 - o des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- Isolement immédiat avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.*
- éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.*
- o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- *Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.*
 - *Transmission aux personnels et aux familles des élèves de consignes sanitaires éventuellement données par les autorités sanitaires*
 - *La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.*

o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement

-information du médecin scolaire : Dr Sanchez Vargas

03 89 72 33 87 ; liliane.kante@ac-strasbourg.fr

- information de l'infirmière de secteur du collège de Fortswchihl : Mme Roth

03 89 47 40 58 ; Sandra.Galati@ac-strasbourg.fr

o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;

o des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

o de l'organisation du périscolaire.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.